

*vane* & des autres Officiers qui y commandoient lors du Siège de cette Place par les Anglois ; cette Commission ayant ordonné les arrêts dans leurs maisons à *Madrid* au Comte de Superunda, ancien Viceroi du Perou, au Marquis de Royal-Transport, commandant en chef les Vaisseaux qui se trouvoient dans le Port, à Don Juan de Prado, alors Gouverneur de l'Isle, & à différens Capitaines de Vaisseaux. Don Juan de Prado est gardé a vûë par un Officier des Invalides, & il y a des sentinelles à toutes les portes de sa maison. Mr. de Savaletta, qui commandoit la Frégate l'*Hermionne* & qui l'a renduë aux Anglois presque sans combattre, a été condamné à mort par la Commission établie à *Cadix* pour cet objet. Mais le Roi a nommé un Conseil de guerre à *Madrid* auquel S. M. a renvoyé l'examen de la procédure & de la Sentence. Le Comte d'Aranda y préside, & dans ce même Conseil sera aussi décidée l'affaire des autres Officiers qu'on vient de nommer. On accuse Don Juan de Prado de n'avoir pas fait occuper, entre le Fort *Moro* de la Havane & le point de débarquement des Anglois, un poste où ils auroient été arrêtés plus de quinze jours.

On apprend d'*Alger* que les Consuls de France & de Hollande y essuyent depuis quelque-tems beaucoup de desagrémens, en ce que le Dey leur refuse des satisfactions sur diverses plaintes qu'ils lui demandent au nom de leurs Maîtres, & qu'il en veut une augmentation de présens pour l'apparence de protection qu'il accorde au commerce des François & des Hollandois dans son Etat.

La Cour de *Portugal* ne présente rien. Son ancien différend avec celle de *Rome* subsiste.